ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2008

MODERNISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL - (n° 743)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 112

présenté par M. Muzeau, Mme Amiable, Mme Fraysse, M. Braouezec, M. Chassaigne, M. Gosnat et M. Daniel Paul

ARTICLE 5

Après l'alinéa 17 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« L'homologation ouvre droit au versement des allocations d'assurance chômage dans les conditions de droit commun. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.